



# Nouveau Programme AVOT OUBANIM

## Parachat Pékoudé



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

### 1 HEURE

1 heure d'étude Parents -  
Enfants pédagogique et ludique

### ? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire  
où les gagnants sont publiés



### 1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une  
communauté avec des cadeaux à gagner



### 1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour  
gagner des super cadeaux

### Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
-  les indices précédés d'une bulle
-  Les remarques et commentaires sont en retrait

*Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.*

Chapitre 38, Verset 21

### PARACHA

La Paracha commence en disant : "Voici les comptes du Michkan, le Michkan du témoignage."

Le Midrach :

- relève la répétition du mot "Michkan" ;
- fait remarquer qu'il s'apparente au mot "Machkone (gage)" ;
- et explique qu'**Hachem a repris deux fois le Michkan en gage**, en détruisant le premier Beth Hamikdach puis le deuxième.

A plusieurs reprises, les 'Hakhamim se sont interrogés sur la raison de cette reprise. Parmi les réponses qui ont été données, il y a :

- parce que les **Bné Israël n'ont pas fait Birkat Hatorah avant d'étudier** ;
- parce qu'il y avait de la **haine gratuite**.

Rav Chimon Shkop demande : "En quoi ces 'Avérot que les Bné Israël faisaient justifient-elles la destruction du Beth Hamikdach ? Quel lien y a-t-il entre ces deux éléments ?"

Il répond que le Beth Hamikdach ressemble à une centrale nucléaire. Dans cette dernière, la production de l'électricité est fonction de son utilisation : plus on utilise de l'électricité, plus de l'électricité sera produite. De même, le Beth Hamikdach est le centre spirituel du peuple juif, l'endroit duquel émane

Suite en page 2



## PARACHA SUITE

une bonne influence, qui se répand sur tout ce peuple. Mais cette influence ne vient que si les juifs la sollicitent. Plus les juifs font des Mitsvot, plus le Beth Hamikdash

produit une bonne influence sur le monde. **Si les juifs ne sollicitent pas le Beth Hamikdash, celui-ci ne produit plus rien, et il faut donc le détruire.**

**Le Beth Hamikdash n'a donc pas été détruit pour une faute précise. C'est l'accumulation des fautes qui a entraîné qu'il ne pouvait plus influencer positivement le peuple juif, et qu'il fallait donc le détruire.**

Choul'han 'Aroukh, Chapitre 689, Halakha 1

## HALAKHA

**Le Choul'han 'Aroukh dit que les hommes, les femmes et les esclaves affranchis sont obligés de lire la Méguila, et que l'on éduque les enfants à lire celle-ci.**

Le Michna Beroura précise que bien que les femmes soient généralement dispensées des Mitsvot positives liées au temps, dont la Mitsva de lire la Méguila fait partie, **les femmes doivent lire la Méguila**. Car elles aussi étaient **concernées par le miracle de Pourim** (puisque le décret d'Haman les concernait aussi).

Le Choul'han 'Aroukh dira, plus tard, que les **femmes doivent aussi accomplir la Mitsva de Michloa'h Manot et celle de Matanot Laévyonim**.

Le Michna Beroura dit : "C'est pourquoi un homme doit lire la Méguila chez lui, devant les femmes, les jeunes filles et les servantes. Dans certains endroits, les femmes ont l'habitude d'écouter la Méguila à la synagogue, dans la 'Ezrat Nachim. Mais comment pourraient-elles l'écouter correctement là-bas ?".

D'après le Michna Beroura, il semble donc que **les femmes n'aient pas la Mitsva d'aller à la synagogue**, que ce soit pour Pirsoumé Nissa (publier le miracle), ou pour le principe de "Bérov 'Am Hadrat Mélékh (Un grand peuple est la beauté du roi)". Et effectivement, Rav Elyashiv allait dans ce sens, en disant que le principe de "Bérov 'Am Hadrat Mélékh" n'a pas été énoncé pour les femmes. Par conséquent, même lorsque les femmes organisent des lectures de Méguila chez elles, **elles n'auront pas besoin d'être au moins dix femmes**. L'homme qui leur lira la Méguila pourra la lire même si elles sont moins de dix.

Le Kaf Ha'haïm dit toutefois qu'il est **préférable que les femmes écoutent la Méguila à la synagogue plutôt qu'à la maison**. Et c'est aussi l'opinion de Rav Haïm Kanievsky chlita.

Le Kaf Ha'haïm précise qu'il parle évidemment du cas où les femmes peuvent écouter correctement de la 'Ezrat Nachim.

Au sujet des enfants, il y a un âge à partir duquel il est

bon de les éduquer.

? Quel est cet âge ?

Nous avons vu que :

- **pour le Kiddouch et la lecture du Chéma**, le Choul'hane 'Aroukh dit : **6 ou 7 ans**, selon la maturité de l'enfant ;
- pour l'obligation de la **Soucca**, le Choul'han 'Aroukh dit : **5 ou 6 ans**, selon la maturité de l'enfant.

Pour la **lecture de la Méguila** :

- Rav Elyashiv dit : **dès que l'enfant est capable d'écouter la Méguila du début à la fin**, car le moment où on doit commencer à l'éduquer à l'accomplissement d'une Mitsva est celui où il est capable d'accomplir celle-ci entièrement ;
- Rav Haïm Kanievsky dit qu'il faut éduquer un enfant à connaître et à comprendre la Mitsva même si cela se fait **progressivement**, comme nous le trouvons par exemple :
  - au sujet du jeûne de Kippour, où on commence à éduquer les grands enfants à jeûner quelques heures ;

- pour le Birkat Hamazone, où on a l'habitude d'apprendre progressivement aux enfants à le dire, jusqu'au jour où ils arrivent à le dire entièrement ;

- pour la lecture de la Méguila où, dès qu'un enfant peut en écouter une partie, on doit l'éduquer à l'écouter.

Si un homme lit la Méguila chez lui pour sa femme, il doit en principe ne pas s'acquitter lui-même par cette lecture, mais aller d'abord à la synagogue écouter la Méguila, et ensuite relire celle-ci à sa femme.

Toutefois, si cela fait trop tard pour sa femme parce qu'à la synagogue la Méguila est lue tardivement, l'homme pourra d'abord acquitter sa femme de la lecture de la Méguila (en pensant ne pas s'en acquitter lui-même), et ensuite aller à la synagogue écouter lui-même la Méguila.





## MICHNA

Cette Michna nous dit : "Le Louf de la veille de la septième année qui est rentré dans la septième année, les oignons de l'été et le Poua idite"



## Définitions et remarques :

- le **Louf** est une espèce d'oignons ;
- d'après certains, les oignons de l'été sont des oignons tardifs qu'on a planté en été ; d'après d'autres, c'est une espèce d'oignons particulièrement sèche, qu'on a l'habitude de planter en été pour qu'elle soit bien sèche ;
- le Poua est une plante dont on extrait le colorant rouge ;
- d'après certains, le Poua idite est un Poua qui est lui-même de qualité supérieure ; d'après d'autres, il s'agit d'un Poua qui a poussé dans un champ de bonne qualité ;
- la particularité du Poua idite par rapport aux autres sortes de Poua, c'est qu'on a l'habitude de l'extraire avec une pelle en fer.



**Explication :** au sujet de ces espèces qui ont terminé de pousser la sixième année mais qu'on cueille la septième année, on se demande : "De quelle manière les sortir du sol en pleine Chemita ?" Car puisqu'elles sont enfoncées dans la terre et qu'il faut donc, pour les en sortir, **creuser la terre, le fait de les cueillir revient apparemment à travailler la terre en pleine Chemita**. Donc, comment faire ?

La Michna continue en donnant la réponse : "selon Beth Chamaï, on les **arrache avec des pelles en bois**".



**Explication :** normalement, on utilise, pour les arracher, des pelles en fer, qui sont solides et qui peuvent aller profondément dans la terre. Mais Beth Chamaï craint que si on fait cela pendant la Chemita, on soit **soupçonné de travailler la terre cette année-là**. C'est pourquoi il dit d'utiliser une pelle en bois, au lieu de l'outil habituel qui est une pelle en fer.

La Michna continue en citant l'opinion de Beth Hillel, selon laquelle il faut utiliser des **pioches en métal**.



**Explication :** Beth Hillel est aussi conscient qu'il faut changer l'outil habituel, mais il ne craint pas autant que Beth Chamaï le soupçon des gens. Il se contente de passer de la pelle en fer à une pioche en fer. Mais il n'est **pas nécessaire**, selon lui, **d'aller jusqu'à une pioche en bois**.

La Michna continue en disant que Beth Chamaï et Beth Hillel sont d'accord que si la Poua pousse parmi les rochers (ou, selon d'autres, au bord du champ), il sera **permis de l'arracher avec une fourche en fer**.



**Explication :** dans ce cas, même Beth Chamaï est d'accord qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser une pelle en bois. Car les rochers (ou les bords des champs) ne sont pas un endroit où on n'a pas l'habitude de faire pousser des légumes.

C'est pourquoi si de la Poua s'y trouve et qu'on l'arrache, il n'y aura pas de raison de nous soupçonner de travailler la terre (c'est-à-dire de préparer notre champ pour y semer des graines).

## Question

El'hanan habite dans une petite allée d'un agréable quartier pavillonnaire à Jérusalem. Il doit déménager, il fait donc un grand tri de tous ses meubles et affaires. Il a une grande chaise de bureau dont il n'a plus besoin et décide donc de s'en débarrasser, mais étant donné qu'elle est en bon état, il trouve cela dommage de la jeter et c'est pourquoi il la dépose proprement à côté d'un arbre avec un petit papier annonçant que la chaise appartiendra au premier qui la trouvera. Quelques minutes plus tard, Yossef passe à côté de cet arbre et voit la chaise avec son écriteau, et décide de la prendre. Cependant, ayant les mains chargées, il ne peut pas l'emporter avec lui maintenant. Il enlève donc le papier et en dépose un autre à la place annonçant que la chaise est réservée et qu'il ne faut pas la prendre. Yossef rentre chez lui, dépose ses courses et revient pour récupérer la chaise. Quand il arrive,

il voit Monsieur Amar en train de rentrer la chaise dans le coffre de sa voiture. Yossef l'arrête alors et lui demande s'il n'a pas vu l'écriteau sur la chaise. Monsieur Amar lui dit qu'il l'a vu mais que cela n'empêche pas de la prendre, car étant donné que Yossef n'a fait aucun acte d'acquisition, la chaise ne lui appartient pas.

Mais Yossef prétend que, bien qu'il soit vrai que le dépôt du petit papier ne suffit pas pour acquérir, cependant il se trouvait dans les quatre coudées de la chaise et nous savons que ce qui se trouve dans les quatre coudées d'un homme peut lui être acquis. Monsieur Amar lui répond alors, qu'étant donné qu'il n'avait pas du tout pensé à acquérir la chaise par l'intermédiaire de ses quatre coudées, il n'y a aucune raison pour dire qu'il en a fait l'acquisition.

GUEMARA



La chaise appartient-elle à Yossef ou à Monsieur Amar ?



- Baba Metsia 10a "Amar Rèch Lakich" jusqu'à "Délo Lité Léintssouyé" ainsi que 10b "Amar Rava Motiv Rav Yaa'cov" jusqu'à "Lo Takinou Rabanan".
- Beth Yossef ('Hochen Michpat) chapitre 268 alinéa 4 ainsi que le Rama ('Hochen Michpat) chapITRE 268 alinéa 1.
- Pit'hé Téhouva ('Hochen Michpat) chapitre 198 alinéa 15.

Réponse en page 6





## NÉVIIM PROPHÈTES

A la fin de la Paracha de Pékoudé, nous voyons qu'après les jours d'inauguration du Michkan, **la nuée de gloire a recouvert le Michkan.**

La Haftara de Pékoudé parle de l'inauguration du premier Beth Hamikdash construit par le roi Chlomo. Et là aussi, la nuée de la Chékhina (présence d'Hachem) s'est posée (sur le Beth Hamikdash cette fois).

Le passage que lisent les Séfaradim parle de choses très techniques (tous les ustensiles que 'Hiram a construit). Et celui qui est lu par les Achkénazim parle de l'inauguration proprement dite.

La Haftara raconte que le **roi Chlomo a réuni le grand Sanhédrin de 71 Sages, pour sanctifier le Beth Hamikdash.** Il a aussi invité les chefs de tribu et tous les chefs de famille à aller récupérer le 'Aron Hakodech, que le roi David avait déposé dans la maison de 'Ovèd Edom.

Les **Cohanim ont porté le 'Aron Hakodech.** Les Léviim sont allés à Guivone récupérer le Ohel Moèd que Moché Rabbénou avait construit dans le désert, et ils l'ont amené au Beth Hamikdash.

Le Ohel Moèd a été placé dans un endroit spécial, car le roi Chlomo ne l'a pas récupéré. Il a seulement récupéré le 'Aron Hakodech qu'il contenait, mais a fabriqué une **nouvelle Ménora, un nouveau Choul'han et des nouveaux Mizbé'hot.**

**D'après tous les 'Hakhamim, ce 'Aron contenait les secondes tables de la Loi et les débris des premières tables de la Loi.** Selon Rabbi Meïr, il contenait aussi le Séfer Torah écrit par Moché Rabbénou ; mais selon Rabbi Yéhouda, ce Séfer Torah se trouvait à l'extérieur du 'Aron, sur une sorte de petite étagère.

La Haftara nous dit que le roi Chlomo a aussi amené **dans les trésors du Beth Hamikdash l'immense fortune du roi David.** Il n'a pas voulu utiliser cette dernière pour construire le Beth Hamikdash, car il savait que celui-ci serait détruit, et il ne voulait pas que les ennemis du peuple juif disent : "C'est bien fait que le Beth Hamikdash ait été détruit ! Car il a été construit avec l'argent que le roi David nous a "volé" !"

Cela explique pourquoi le roi Chlomo n'a commencé la construction du Beth Hamikdash que la quatrième

années de son règne. Car les années d'avant, il les a passées à ramasser de l'argent pour cette construction, dans un contexte de paix et de générosité.

**Les travaux de construction du Beth Hamikdash ont duré sept ans.** Et la Haftara de cette semaine parle de l'inauguration du Beth Hamikdash qui a eu lieu à la fin de ces sept années.

**De nombreux miracles se sont produits ce jour-là.** Par exemple, lorsqu'on a rentré le 'Aron dans le Kodech Hakodachim, les barres du 'Aron se sont rallongées et ont poussé légèrement le rideau. Ainsi, ceux qui étaient à l'extérieur ont pu voir deux "boules" au milieu du rideau, qui montraient que quelque chose se trouvait derrière. Et ce quelque chose, c'était le 'Aron.

Le texte raconte que ce jour-là :

- le roi Chlomo et les dignitaires ont offert un **nombre impressionnant de Korbanot** (sacrifices) ;
- après avoir remercié Hachem d'avoir accepté de résider dans le peuple juif, le roi Chlomo a annoncé qu'à partir de maintenant, les **sacrifices devraient se faire exclusivement au Beth Hamikdash** (et non plus sur des Bamot, c'est-à-dire sur des autels privés) ;
- le roi Chlomo a remercié Hachem d'avoir tenu la promesse qu'il avait faite à son père David, qu'il aurait un fils qui construirait le Beth Hamikdash.

Le Malbim explique que le roi David ne pouvait pas construire le Beth Hamikdash lui-même, car il savait que s'il construisait le Beth Hamikdash, les ennemis d'Israël ne s'attaqueraient plus à lui. Or, **lorsque l'on construit le Beth Hamikdash, il faut le faire que pour Hachem, sans intérêt personnel.**

C'est pourquoi le roi David ne pouvait pas le faire (contrairement au roi Chlomo qui, tout au long de son règne, a régné dans la paix).



## KÉTOUVIM HAGIOGRAPHES

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : “Un esclave intelligent dominera un fils honteux. Et parmi les frères, il partagera l'héritage.”

Rachi dit que ce Passouk fait allusion à **Nabuchodonosor**, qui a eu l'intelligence de faire trois pas en l'honneur d'Hachem, pour rattraper le messager auquel on avait confié une lettre à amener au roi 'Hizkiyahou. Dans celle-ci, il était écrit : “En l'honneur du roi 'Hizkiyahou et du D.ieu d'Israël”. Et Nabuchodonosor a couru pour **inverser la formule**, pour écrire : “En l'honneur du D.ieu d'Israël et du roi 'Hizkiyahou”. Par ce mérite, il a régné sur les juifs, dont les actions étaient devenues honteuses, et a partagé leur héritage devant leurs yeux.

Rachi explique aussi qu'un converti Tsadik est mieux qu'un juif de naissance qui n'a pas de bonnes actions. Et dans le monde futur, ce converti partagera l'héritage du peuple juif.

Le Malbim dit que, dans une maison, il arrive parfois qu'un serviteur soit intelligent, travailleur, fidèle, alors que le propre fils de la maison se comporte mal, fait des choses honteuses. Lorsque le père partagera l'héritage, **le serviteur recevra une part identique à celle des enfants** de la famille.

Le Ralbag explique qu'il arrive qu'un serviteur soit zélé et intelligent, et que les enfants de la maison soient paresseux. Le père des enfants décide alors d'élever son serviteur, de le nommer maître sur les enfants et de lui donner, à sa mort, une part de ses biens.

Le Malbim dit que la fortune et la position sociale ne s'acquièrent pas par héritage, mais avec des bonnes actions et du zèle. L'esclave (s'il est intelligent, vif, travailleur et zélé) peut dépasser le fils honteux (si celui-ci est fainéant), et recevoir en héritage de son maître la même part que les enfants de ce dernier.

Selon le Malbim, ce Passouk indique qu'un converti au judaïsme peut dépasser un juif de naissance si ce dernier se

comporte mal. Et il dit que **de nombreux descendants de convertis au judaïsme sont devenus des grands maîtres en Israël**.

Il rapporte :

- la Guemara qui dit que les **petits-enfants de Sisra ont enseigné la Torah** dans des grandes communautés ;
- l'exemple de **Chemaya et Avtalyone**, qui sont devenus des grands maîtres en Israël ;
- l'histoire suivante, racontée dans la Guemara Yoma, page 71b :

A la sortie de Kippour, alors que le peuple était en train de raccompagner le Cohen Gadol chez lui, il a vu Chemaya et Avtalyone (qui le raccompagnaient aussi). Il a alors quitté le Cohen Gadol, pour suivre Chemaya et Avtalyone. Et le Cohen Gadol s'est vexé pour cela.

Lorsque Chemaya et Avtalyone sont arrivés chez le Cohen Gadol et ont voulu prendre congé de lui, le Cohen Gadol leur a répondu avec cynisme : “Que ceux qui viennent d'un autre peuple rentrent chez eux en paix !” (Chemaya et Avtalyone étaient, en effet, des descendants de San'hériv, et ils s'étaient convertis au judaïsme).

Ils lui ont répondu : “Que ceux qui viennent d'un autre peuple rentrent chez eux en paix, car ils se sont comportés comme Aharon Hacohen. Et que celui qui vient du peuple d'Aharon Hacohen ne rentre pas chez lui en paix, car il ne s'est pas comporté comme Aharon Hacohen”.

Ils ont ainsi montré que la remarque du Cohen Gadol était très blessante. Il est, en effet, **interdit de rappeler à un converti au Judaïsme ses origines non-juives**. Cela fait partie de l'interdiction de Ona'at Dévarim (**blessé par la parole**).

## HISTOIRE

Rav Bénayahou Chmoueli a raconté l'histoire suivante :

Un jeune Dayan a rencontré un moniteur très dévoué qui accompagnait des enfants dans des activités ludiques et de Torah. Il lui a dit :

“Lorsque j'avais l'âge des enfants dont tu t'occupes, je n'étais pas religieux. Mes parents ont été tués pendant la Shoah, et je me suis retrouvé en Israël. Je passais beaucoup de temps dans la rue et, comme tous les jeunes de mon âge, je jouais au ballon. A un moment, j'ai donné un coup dans le ballon et, malheureusement, celui-ci est tombé sur la tête d'un jeune Rav qui passait par là. Le chapeau du Rav s'est envolé, et nous, les enfants, n'avons pas pu nous retenir d'éclater de rire. Et moi aussi, malgré ma gêne pour ce qui était arrivé, je riais. Après avoir ramassé son chapeau, le Rav est venu vers moi et m'a demandé où étaient mes parents. J'étais sûr qu'il voulait les voir pour se plaindre de moi, alors je lui ai répondu avec arrogance : “Ils ne sont même plus vivants ! Ils ont été tués pendant la Shoah !” Le Rav m'a alors invité chez lui. Lorsque je suis arrivé, il m'a demandé

si j'avais faim. Et, de nouveau avec insolence, je lui ai dit : “Évidemment !”

Il m'a servi à manger et, lorsque je suis reparti, m'a même donné de l'argent. Et il m'a dit : “Tu peux revenir quand tu veux”. Du coup, à chaque fois que j'avais faim, ou que j'avais envie que quelqu'un s'occupe un peu de moi, j'allais chez lui. Et, petit à petit, je me suis senti comme un membre de sa famille. Le Rav m'a proposé de m'enseigner un peu de Torah. J'ai accepté. Et, à chacune de mes visites, il m'en apprenait un peu. Jusqu'au jour où j'ai eu envie d'aller à la Yéchiva. Pendant toutes les années de Yéchiva, j'ai gardé contact avec le Rav, qui m'a aidé à devenir le Dayan que je suis. Je lui dois toute ma vie ! Ce Rav, c'est Rav Ovadia Yossef. Et plus tard, j'ai appris qu'à part moi, il y avait encore douze autres garçons dont il s'est occupé comme il s'est occupé de moi.

Toi aussi, tu t'occupes des enfants d'Israël. Et eux aussi pourront, grâce à toute l'attention que tu leur accordes et à tout ce que tu fais pour eux, devenir des grands Dayanim !”



## RÉPONSE

**GUEMARA**

**SUITE**

Le Beth Yossef et le Rama ont tranché comme la deuxième réponse de la Guémara, disant que les quatre coudées d'un homme permettent l'acquisition uniquement dans les endroits publics calmes et à l'abri des grandes foules, comme les allées par exemple. Ils ne tranchent pas comme la première réponse de la Guemara, disant que si une personne a pensé acquérir d'une autre manière que celle des quatre coudées et que cette façon en question n'est pas valide, il n'aura pas non plus la possibilité d'acquérir avec ces quatre coudées.

Mais la loi stipule que si quelqu'un a pensé acquérir d'une certaine façon et que cette façon n'est pas valide, s'il se tenait dans les quatre coudées de l'objet il lui est acquis.

S'il en ainsi, il semblerait que la chaise appartienne à Yossef, car bien que déposer un papier ne suffit pas, la chaise lui a été acquise par sa présence dans ses quatre coudées puisqu'il se trouvait dans une petite allée. Toutefois, le Pit'hé Techouva précise que cela n'est vrai que si la personne a eu l'intention d'acquérir mais qu'elle l'a fait de façon non valide. Cependant, s'il n'a pas du tout eu l'intention d'acquérir, ses quatre coudées ne lui ont pas non plus permis d'acquérir l'objet. S'il en est ainsi, dans notre cas où il est clair que Yossef a mis le papier sur la chaise pour la réserver et non comme acte d'acquisition, ses quatre coudées non plus ne lui ont pas fait acquérir la chaise. Elle appartient donc à Monsieur Amar.

**CHMIRAT  
HALACHONE**  
*en histoire*

Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne : "Il est écrit dans les Tikouné Hazohar que la médiance conduit à la pauvreté. Par conséquent, celui qui souhaite vivre convenablement se gardera de cette faute." (Chemirat Halachone, Zekhira chapitre 6)



## LE CAS DE LA SEMAINE

Chimon tient des propos dénigrants sur Gad auprès de Réouven, mais Réouven sait qu'il s'agit d'un malentendu qu'il a l'intention de dissiper.

**QUESTION**

Réouven a-t-il le droit d'écouter ce que lui raconte Chimon au sujet de Gad ?



*Réponse*

Réouven peut écouter les propos dénigrants de Chimon à l'encontre de Gad car sa volonté est de disculper Gad auprès de Réouven, et interpréter les propos diffamatoires qu'il profère à son mérite.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'h'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



**Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 77**

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com